

Dernière mise à jour le 14 février 2024

# DUERP : l'Assurance Maladie met à disposition un outil d'évaluation dédié à votre métier

L'outil d'évaluation des risques professionnels, disponible gratuitement en ligne, permet à l'employeur de faire un diagnostic des risques liés à son activité.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS proposent gratuitement un outil d'évaluation des risques professionnels pour chaque secteur d'activité.

Vous aurez à répondre à un questionnaire anonyme, structuré à partir des principales situations à risques identifiées pour votre entreprise.

Le questionnaire s'adapte à divers secteurs, afin de prendre en compte les risques qui leur sont spécifiques.

Le nombre de métiers couverts s'est enrichi, depuis sa création, et est actualisé en permanence.

La liste actuelle comprend les secteurs suivants :

- Aides et soins à la personne
- Agriculture tropicale
- Commerces et services
- Transport routier
- Travail de bureau et télétravail
- Métiers de l'environnement
- Industries

Un outil d'évaluation générique à tous les métiers est également disponible.

Communiqué Ameli du 16 janvier 2024.

<https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/document-unique-evaluation-risques-professionnels-duerp.html> »